

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI
Madame Marlene Furrer
Einsteinstrasse 2
3003 Bern

Zurich, le 31 mars 2017

Prise de position de FH SUISSE sur la révision de l'ordonnance du DEFR concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures (OCM ES)

Madame, Monsieur,

Nous prenons position sur la révision de l'ordonnance du DEFR concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures (OCM ES).

FH SUISSE est l'unique organisation faitière des diplômés des hautes écoles spécialisées et compte à ce jour plus de 48'000 membres.

FH SUISSE soutient le renforcement des écoles supérieures qui représentent un pilier important dans la formation professionnelle supérieure. Elles méritent donc un positionnement clair. A ce sujet, nous promovons une différenciation claire et un profil distinct entre les écoles supérieures (ES) et les hautes écoles spécialisées (HES). Dans le cas d'une accréditation institutionnelle des ES, différents critères sont à prendre en considération pour un profil clairement différencié des HES.

Lors de la définition des plans d'études cadres, les organisations du monde du travail (OrTra) devraient dans tous les cas être incluses et engagées dans le processus.

Nous vous remercions de prendre connaissance de notre position et vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Christian Wasserfallen
Président FH SUISSE



Claudia Heinrich
Leiterin Public Affairs FH SCHWEIZ

FH SCHWEIZ
Dachverband Absolventinnen und
Absolventen Fachhochschulen

FH SUISSE
Association faitière des diplômés
des Hautes Ecoles Spécialisées

FH SVIZZERA
Associazione dei diplomati delle
Scuole Universitarie Professionali

FH SWITZERLAND
Association of Graduates of
Universities of Applied Sciences